



Les chantiers argent de poche 2019

**Inscriptions dans les accueils
des mairies de proximité
et au Bureau Information Jeunesse.**

INSCRIPTIONS

Un chantier argent de poche, c'est pendant les vacances scolaires, 15 heures de travail maximum sur une semaine, soit le matin, soit l'après-midi ; l'entretien d'un bien ou d'un espace public (remise en peinture, espace verts, ...).

Conditions :

- Avoir + de 14 ans et - de 17 ans au 1er jour du chantier.
- Etre disponible sur la totalité de la semaine de chantier.
- Ne pas avoir déjà réalisé de chantier durant l'année civile.

Inscriptions dans les accueils des mairies de proximité :

Annecy : BIJ Centre Bonlieu - 04 50 33 87 40

Cran-Gevrier : 46 avenue de la République - 04 50 88 67 00

Seynod : 1 place de l'hôtel de ville. - 04 50 33 45 00

Annecy-le-vieux : Place Gabriel Fauré. - 04 50 23 86 00

Meythet : Rue de l'hôtel de ville - 04 50 22 78 80

Pringy : Place Georges BOILEAU - 04 50 27 29 12

Documents à fournir obligatoirement à l'inscription :

- Dossier d'inscription complété (à retirer sur le lieu d'inscription ou sur infojeunes.annecy.fr). Le numéro de sécurité sociale du jeune est obligatoire.
- Photocopie recto/verso de la pièce d'identité ou de la carte de séjour (pour les jeunes de nationalité étrangère).
- Photocopie d'un justificatif de domicile.
- Photocopie de l'attestation de droits (disponible sur le site Amélie de l'Assurance Maladie).
- Certificat médical obligatoire (stipulant : aptitude à la pratique d'un chantier).
- Une lettre de motivation.
- RIB au nom du jeune ou des parents.

ATTENTION : Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Le nombre de poste est limité. Chaque jeune ne peut réaliser qu'un seul chantier par année civile.